



Separation accord vente maison

Par **fafantome**, le **15/04/2011** à **11:43**

Bonjour,rnrnvoici mon probleme:rnrnje suis propriétaire d'un maison a 50/50 avec mon amie.rnnous avons fait un prêt chacun de notre cote et sommes caution lun de lautre au niveau bancaire.rnj'ai 2 enfants d'un premier lit.rnnous sommes en concubinage.rnrnaujourd'hui nous nous séparons.rnje souhaite garder la maison elle veut vendre.rnje ne peut pas racheter son pret et lui rendre son apport personnel.rnrnpeut on m obliger a vendre si je campe sur ma position?rnsinon que se passe t'il?rnsi elle ne paye plus ses traites parce que nous ne nous mettons pas ok pour la vente que se passe t'il?rnrnai-je une solution a part vendre?rnsi je dois vendre, puis-je faire en sorte de récupérer plus pour mes enfants?rnmerci pour votre aide

Par **mimi493**, le **15/04/2011** à **12:06**

[citation]peut on m obliger a vendre si je campe sur ma position? [/citation] oui et avec une grosse perte, car si vous refusez de vendre et de lui racheter sa part, elle peut vous assigner en justice, qui n'aura d'autre choix que d'ordonner la vente aux enchères publics de la maison (donc à un prix dérisoire)rnrn[citation]je ne peut pas racheter son pret et lui rendre son apport personnel. [/citation] Vous devez lui racheter sa part, donc la moitié de la valeur vénale de la maison (avec cet argent, elle rembourse son pret)rnrn[citation]si elle ne paye plus ses traites parce que nous ne nous mettons pas ok pour la vente que se passe t'il? [/citation] La banque se retournera vers celui qui lui parait le plus solvable (l'emprunteur ou la caution) et si ça ne suffit pas, fera faire une saisie-vente, donc de nouveau vente aux enchèresrnrn[citation]si je dois vendre, puis-je faire en sorte de récupérer plus pour mes enfants? [/citation] en vertu de quoi ?